



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 16 novembre 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (14) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (3) : Fabienne BIANCHI à Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER à Carole ROBERT, Christiane MAURIN à Maxime RANCON,

Etaient absents excusés (5) : Marie-Thérèse AILLAUD, Fabienne BIANCHI, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH, Christiane MAURIN

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 35.

I. Désignation du secrétaire de séance

Christine LAZARINI est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 18 octobre et le 16 novembre 2023.

2

18 octobre 2023 : Réunion de travail sur les voies d'escalade se trouvant sur le territoire de la commune. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Étaient conviés à cette réunion de travail les membres élus de la commission sport, la DDT, le PNE, la CCPE, l'OFB, NATURA 2000, le bureau des guides des Écrins, Roc'n Bolt, Escalade conseil 05, le club FACE et Roc Aventure.

La réunion a été animée par la Chargée de mission activités de nature du Département des Hautes-Alpes car la commune a choisi de travailler en partenariat avec IT05.

L'objectif de cette rencontre était d'engager une réflexion sur la communication et les besoins de sécurisation des voies d'escalade de la commune.

Un point réglementaire a été fait par la DDT concernant l'évaluation d'incidence à effectuer au préalable par le porteur de projet de création de voie d'escalade.

L'ensemble des sites d'escalade de la commune a été passé en revue, afin d'établir un récapitulatif technique des travaux de réhabilitation à engager sur les années à venir en fonction des priorités à retenir.

Maxime RANCON ajoute que des priorités seront, en effet, à établir.

19 octobre 2023 : Visioconférence organisée par l'association des communes forestières, sur le thème de la coupe à câble. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

L'objectif des communes forestières était de présenter l'intérêt des coupes à câble dont les travaux sont finançables à 80 % (pour étude et pour réalisation), et qui offrent un moyen écologique et pratique pour régénérer la forêt.

20 octobre 2023 : Assemblée Générale de Sport Santé Écrins. Rapporteur : Carine QUILICI.

L'association a connu une période post Covid difficile, avec la désertion de nombreux adhérents et des difficultés financières.

Elle a su ensuite se diversifier dans les activités proposées, adaptées à un public plus large, en faisant de la communication pour attirer de nouveaux membres et se faire connaître.

Grâce à l'investissement des bénévoles et au soutien du département, elle trouve un second souffle, les cours sont variés et adaptés à toutes les tranches d'âge.

24 octobre 2023 : Assemblée Générale de la FNACA. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

Lors de cette réunion, le bureau a été élu. Puis la FNACA a fait part de son souhait de disposer d'un local communal pour stocker le matériel.

Alain SANCHEZ précise que la commune n'a plus de locaux à proposer pour le moment, malgré la réflexion engagée sur le réaménagement des locaux actuels. D'autres associations sont également en attente.

25 octobre 2023 : Assemblée Générale du Comité du Souvenir Français du canton de L'Argentière-La Bessée. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

Le Comité a procédé à l'élection du bureau. Le constat est fait que le Comité local est très dynamique !

27 octobre : Réunion régionale Sud-Est des Plus Beaux Détours de France (Pernes-les-Fontaines). Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Cette rencontre a permis de faire un point sur la saison d'été. Le prochain Congrès National aura lieu à Mende. La journée s'est terminée par la visite de Pernes-les-Fontaines et notamment du salon des métiers d'art.

27 octobre 2023 : Rencontres du Logement et de l'Habitat organisées par Monsieur le Sénateur Jean-Michel ARNAUD. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ces rencontres se sont déroulées sur une après-midi où plusieurs interventions étaient consacrées à la thématique du logement : mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), nouveau diagnostic de performance énergétique, état des lieux du logement dans les Hautes-Alpes, outils d'accompagnement des collectivités pour favoriser la création de logements.

29 octobre 2023 : Remise des prix du concours des Archers des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce concours a réuni près de 84 participants de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le club remercie la mairie ainsi que les services municipaux pour l'aide technique apportée en cette occasion.

30 octobre 2023 : Commission d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette CAO initiée par le Maire a permis de choisir le prestataire pour la revue municipale (formule avec obligation de prestations publicitaires). Sur 4 offres reçues, une seule contenait cette prestation et c'est donc celle-ci qui a été retenue (Les Éditions du Fournel).

31 octobre 2023 : Partage d'un repas préparé par les cantines scolaires dans le cadre du projet « De la Terre à mon assiette », à Guillestre. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Dans le cadre du projet « De la terre à mon assiette », des personnels de cantine du territoire ont suivi une formation assurée par le collectif « les pieds dans le plat » les 30 et 31 octobre 2023 en faveur du fait-maison. Ce projet rassemble l'association environnement et solidarité (labellisée CPIE haute-Durance), le CODES 05 (comité départemental d'éducation pour la santé dans les Hautes-Alpes), le REC (réalisation événement création) et le PNR du Queyras financé par le programme européen LEADER (FEADER et Région Sud).

Les objectifs du projet de la terre à mon assiette sont de :

- valoriser les métiers de la production agricole et de la restauration collective,
- accompagner la création de liens entre les acteurs de la restauration hors domicile du territoire pour décloisonner et faciliter l'instauration de circuits courts.

Cette première session ouverte aux personnels de la restauration collective du territoire du PETR du Grand Briançonnais sera suivie d'autres formations en 2024 comme la valorisation d'une bête entière avec l'abattoir de Guillestre en avril prochain.

6 novembre 2023 : Forum Régional Santé Environnement (Aix-en-Provence). Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

150 personnes issues du monde associatif, des services de l'État et des collectivités étaient présentes à cette journée de travail coorganisée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

et la Région. L'objectif est d'obtenir de la diversité d'acteurs présents une évaluation et des recommandations concrètes pour favoriser la mise en œuvre des grands principes du PRSE 4^{ème} génération (Plan Régional Santé Environnement). Les participants ont travaillé en différents ateliers sur les effets du changement climatique et leurs impacts sur la santé, près d'une dizaine d'actions thématiques ont été présentées ; ce travail collectif ainsi que les retours recueillis dans le cadre de la consultation publique permettront d'améliorer le futur PRSE. Rendez-vous est donné en 2024 pour sa mise en œuvre.

6 novembre 2023 : Conseil d'Administration de la SAEM Les Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il a principalement été question de la modification de la procédure de vente des forfaits de ski. Il s'agit de trouver la meilleure solution légale afin de pouvoir faire bénéficier la population locale de tarifs préférentiels. La Préfecture a proposé que dorénavant les communautés de communes fassent un achat en nombre, qu'elles revendent les forfaits aux communes qui, à leur tour, les vendent aux habitants, afin de pouvoir bénéficier d'un tarif « groupe ». La CCPE a donc procédé ainsi pour les forfaits de Puy Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux, négociant un tarif « groupe » sur lequel elle prend elle-même en charge 10 € par forfait. Il est rappelé à cette occasion que pour les argentiérois de 5 à 16 ans, le CCAS de la commune apporte une aide à l'achat de 50 € par forfait.

Alice PRUD'HOMME remercie pour ces démarches réalisées pour les enfants du territoire.

6 novembre 2023 : Réunion du SIGDEP. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le projet de rénovation de l'éclairage public chiffré a été présenté. Il faut maintenant qu'il soit adopté par la commune, après sa présentation aux élus. C'est un investissement d'environ 340 000 € qui doit permettre par la suite de réaliser des économies.

Alice PRUD'HOMME exprime le souhait de pouvoir travailler avec Alain SANCHEZ sur ce projet.

7 novembre 2023 : 1^{er} conseil d'école de l'école maternelle du Plan d'Ergue. Rapporteur : Christine LAZARINI.

L'effectif actuel est de 48 enfants.

La directrice remercie la commune pour son aide financière.

De nouveaux parents d'élèves ont été élus : 3 titulaires et 2 remplaçants. Le règlement intérieur a été approuvé et voté par l'ensemble du conseil d'école (un alinéa relatif au harcèlement scolaire a dû être ajouté cette année). L'action éducative « Venez découvrir l'école avec les enfants » est reconduite et débutera prochainement.

L'école remercie la mairie pour l'ensemble des travaux réalisés (réfection des sols, peintures, fixation étagères etc.) et souligne la réactivité des employés communaux prompts à intervenir. Il reste une solution à trouver pour couvrir le bac à sable.

Les exercices de sécurité sont en cours, 2 réalisés et 1 à venir.

Les projets de cette nouvelle année scolaire ont ensuite été présentés à l'assemblée. Un problème de sécurité est soulevé lors des manœuvres du grand bus à midi, peut-être faudrait-il éviter qu'il recule dans la rue et faire avancer les enfants jusqu'à lui.

9 novembre 2023 : Premier conseil d'école de l'école élémentaire de La Bessée. Rapporteur : Carine QUILICI.

L'ordre du jour était sensiblement le même que celui du Plan d'Ergue. Il y a également eu renouvellement des parents d'élèves, 7 titulaires et 3 suppléants ont été élus.

Un changement est à noter lors de la rentrée scolaire : elle s'est faite classe par classe et non plus de façon conjointe. L'effectif actuel est de 114 élèves, dont 13 bénéficiant du

dispositif ULIS. L'aide du RASED est soulignée par la directrice et ce dispositif doit absolument être maintenu.

L'école remercie la mairie pour les travaux effectués (rénovation des salles de classe). Il est demandé de profiter des périodes de congés pour faire effectuer des nettoyages plus approfondis des locaux.

Les questions diverses des parents d'élèves ont été nombreuses : couverture du préau, végétalisation de la cour, rôle du policier municipal, etc.

Alain SANCHEZ précise que concernant le préau, la commune n'a pas trouvé d'entreprises pouvant installer des ombrières avec photovoltaïque.

Pour ce qui est de la cantine : Alain SANCHEZ rappelle les chiffres clefs : le coût de revient total pour l'année scolaire 2022/2023 est de 130 631 €, les parents ont payé 45 505 €, ce qui laisse à charge de la commune une somme de 85 126 €. Il précise que ce service est couteux pour le budget de la commune et rappelle que la gestion municipale d'une cantine scolaire est facultative. Il existe d'autres moyens de gestion comme une cantine parentale si les parents d'élèves estiment que le service municipal rendu n'est pas à la hauteur de leurs exigences.

En ce qui concerne la végétalisation, plusieurs pistes sont envisageables et seront étudiées avec les enseignants. Il y aura sollicitation du Fonds Vert pour ce projet.

10 novembre 2023 : Rencontre avec le Dasen (Directeur académique des services de l'Éducation Nationale) pour échanger sur la rentrée 2023, les perspectives à venir, le plan de rénovation des écoles. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les données 2023 ont été présentées : nous avons perdu 278 élèves dans le département des Hautes-Alpes (pour la commune, les effectifs devraient se stabiliser en 2024). La moyenne est de 19,6 élèves par classe, et le département des Hautes-Alpes est dans les 10 départements les mieux lotis en France. 100% des postes à la rentrée sont occupés par des titulaires.

Pour les classes ULIS, le souhait exprimé est de limiter à 12 enfants par dispositif.

Pour le Fonds Vert, il sera surtout affecté à la rénovation énergétique des bâtiments. Alice PRUD'HOMME précise que les écoles seront prioritaires sur les autres projets.

10 novembre 2023 : Conseil municipal Jeunes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Une mallette pédagogique sur les cérémonies patriotiques, apportée par la 1^{ère} adjointe de La Roche de Rame, a été testée par l'équipe et les connaissances en histoire des jeunes conseillers municipaux ont été appréciées. Ce moment de jeu a été une belle répétition pour la cérémonie du lendemain !

11 novembre 2023 : Cérémonie commémorative de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le Maire souligne que cette cérémonie a réuni beaucoup de participants. Deux jeunes porte-drapeaux ont pris le relais des anciens. Carole ROBERT précise qu'ils sont élèves de la classe « mémoire et Avenir » du collège des Giraudes.

13 novembre 2023 : 5^{ème} Convention annuelle des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

C'est un « moment obligé » pour tous les maires de la Région PACA, qui étaient bien représentés sur cette Convention.

13 novembre 2023 : Visioconférence organisée par l'AIRAP (Association pour l'information sur les risques d'avalanches et leur prévention) et l'AFPCNT

(Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques) sur le thème « Protéger face au risque d’avalanche en secteur habité ». Rapporteur : François ROTH.

Seulement une quinzaine de communes ont participé à cette visioconférence. 1431 sites sensibles aux avalanches en zone habitée (SSAH) ont été répertoriés sur le territoire national, sur 189 communes. Depuis 2005 ce dispositif est restreint et plus récemment, ont été exclus les sites n’ayant que des refuges d’altitude et non gardés l’hiver.

Le PPR (Plan de Prévention des Risques) permet de prendre les décisions de prévention les mieux adaptées à l’occupation future ou actuelle, afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des activités. Il est régi par un code couleur, allant du rouge (risque très élevé) au blanc (peu ou pas de risques), et consultable en ligne.

En ce qui concerne la commune, elle est plus exposée aux risques d’inondations, de coulées de boue et de chutes de blocs, qu’au risque d’avalanches en secteur habité.

14 novembre 2023 : Rencontre avec Madame GRENIER, Vice-Présidente du Département, pour faire un point sur les dossiers en cours. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le tour des équipements a été fait à l’école de La Bessée : pour le grillage, la partie communale (côté Durance) est achevée. Le portail automatique devrait être posé dans les prochaines semaines. Le Département a pris du retard dans sa partie.

Rémi ROUX confirme ces propos, il reste donc la barrière à mettre en place et le foyer des jeunes à réaliser.

A l’issue de la présentation des comptes-rendus des réunions, Maxime RANCON prend la parole pour rappeler le travail effectué par le Club de Trail le weekend des 26 et 27 octobre : 344 arbres ont été plantés au Bois de France grâce au soutien financier de l’association « Tree to forest ».

Monsieur le Maire remercie le Club pour cette action.

IV. Délibérations

1. Acquisition de parcelles aux Meyries.

M. Guy MARCIEN, indivisaire agissant pour l’ensemble des héritiers de la succession FAURE Emma, nous a informés de son souhait de céder à la commune plusieurs parcelles situées dans le camping, en zone Ut : F 1366, F 1535, F 1565 et F 1566, d’une superficie totale de 1146 m²,

La commission urbanisme, lors de sa réunion du 10 octobre 2023, a validé le principe de l’acquisition desdites parcelles et a décidé de proposer un prix de 3 € le m² (soit un montant total de 3438 €), qui a été accepté par M. Guy MARCIEN pour l’ensemble des indivisaires,

Il est proposé d’acquérir ces parcelles et de désigner Maître Magalie FICI pour la rédaction de l’acte notarié. Il est précisé que l’ensemble des frais relatifs à cette acquisition sera supporté par la commune.

⇒ **Approuvé à l’unanimité.**

2. Signature d'un bail avec la société « Forces du Fournel » pour l'occupation de terrain communal pour la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique du Fournel (partie basse).

La prise d'eau de la microcentrale du Fournel se construit sur du terrain communal. Le protocole relatif à la construction de la centrale hydroélectrique du Fournel prévoyait la cession à la SAS du Fournel, des terrains du domaine privé de la commune nécessaires à l'implantation de l'usine (centrale et prise d'eau). Or, la prise d'eau étant construite à proximité de la conduite d'eau potable, il n'est pas souhaitable de céder le terrain communal.

Il est donc proposé de signer un bail emphytéotique de 99 ans avec un loyer annuel de 1000 €, qui viendra en déduction de la redevance annuelle totale due par la société SAS Forces du Fournel, prévue par le protocole signé le 24 février 2016 à savoir :

- 7,5 % du chiffre d'affaires de l'année N-1 au titre de paiement des servitudes pour l'obtention de la libre disposition des terrains nécessaires au projet. Cette somme ne pourra pas être inférieure à 10 000 € par centrale soit 20 000 € minimum. L'objectif étant de ne pas modifier les accords financiers prévus initialement. Le protocole devra faire l'objet d'un avenant n°2 afin de prendre en compte cette modification.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Création d'un emploi d'agent de valorisation du patrimoine.

Il s'agit d'une régularisation administrative car le poste d'agent de valorisation du patrimoine qui est affecté au service culturel des mines n'avait pas été créé par délibération et pourtant pourvu et inscrit au budget depuis 2019.

Ce poste est donc à créer à compter du 1^{er} janvier 2024 sur le grade d'Assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) pour un temps complet.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Subvention à l'association Vertical Écrins (Ice 2024).

L'association Vertical Écrins a déposé un dossier de demande de subvention en vue de l'organisation de l'évènement sportif « Ice Climbing Écrins » qui aura lieu du 25 au 28 janvier 2024.

Le budget prévisionnel de l'évènement est estimé à 115 631 €, et une subvention de 3 000 € est demandée à la commune de L'Argentière, soit moins de 3% du budget de l'évènement.

Cette demande de subvention a été étudiée lors d'une réunion de travail à laquelle tous les membres du conseil municipal ont été conviés, les membres présents avaient alors décidé de porter cette subvention à 2000 € dans la mesure où la commune de L'Argentière finance cet évènement dans des proportions beaucoup plus importantes puisque c'est elle qui paie le déneigement pour accéder à la cascade, les frais d'électricité et la mise à disposition d'un agent communal pour créer la cascade artificielle du Rif d'Oriol, ainsi que le montage des structures nécessaires à l'évènement.

Il est proposé de voter une subvention à hauteur de 2000 €.

⇒ **Approuvé à 16 voix pour** (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI par procuration à Sandra BONNET, Sandra BONNET, Marie-Noëlle

DISDIER par procuration à Carole ROBERT, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Christiane MAURIN par procuration à Maxime RANCON, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX) et une abstention d'Alice PRUD'HOMME au motif qu'il avait déjà été voté une baisse pour la subvention de l'an passé et qu'il n'est pas justifié de baisser la subvention à nouveau cette année ; de plus elle précise s'être engagée lors de son élection au conseil municipal à soutenir les grands événements organisés sur la commune.

5. Fixation des tarifs relatifs aux forfaits de ski alpin pour la saison 2023-2024.

La commune aide financièrement les jeunes argentiérois à acquérir leur forfait saison de ski alpin, afin de favoriser la pratique du ski pour les jeunes du territoire, dont certains en feront leur métier. Pour cette saison, les modalités d'achat ont été revues par la SAEM des Écrins puis avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) lors du bureau statutaire du 10 novembre 2023. C'est maintenant la CCPE qui va acheter en volume les forfaits de ski à destination des jeunes pour tout le territoire des Écrins, y participera à hauteur de 10 € par forfait, et refacturera à chaque commune concernée.

Les tarifs proposés pour la saison 2023-2024 ont donc été négociés avec la SAEM les Écrins, et sont les suivants :

- gratuité pour les moins de 5 ans (hors support, délivré directement en caisses des remontées mécaniques),
- pour les enfants de 5 à 11 ans : 61 € (71 € - 10 € de participation comcom),
- pour les jeunes de 12 à 24 ans : 96 € (106 € - 10€ de participation comcom).

Il est également rappelé que le CCAS de la commune de L'Argentière participera comme les années précédentes, à hauteur de 50 € par enfant domicilié sur la commune.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Demandes d'aides financières dans le cadre de l'évènement culturel « 23^{ème} édition du Festival du livre et de l'image de montagne ».

Le festival du livre et de l'image de montagne aura lieu les 12, 13 et 14 juillet 2024 pour sa 23^{ème} édition.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 15 000 €. Afin de mener à bien l'évènement, il est nécessaire de solliciter les aides suivantes :

- 4 000 € au Département
- 4 000 € à la DRAC
- 4 000 € à la Région.

Si les subventions sollicitées obtiennent accord auprès de nos financeurs, il restera à charge de la commune la somme de 3 000 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

A l'issue du vote des délibérations, François ROTH rappelle la formation aux « gestes qui sauvent » organisée par la commune le vendredi 17 novembre à partir de 18 H 30 au Foyer Culturel, gratuite et ouverte également aux enfants à partir de 10 ans.

Pour la deuxième année consécutive, le service d'urgence de l'hôpital de Briançon et des formateurs sapeurs-pompiers seront présents.

V. Questions diverses

Un groupe constitué de plusieurs guides et de commerçants du territoire (un magasin de sport et deux gîtes) se présente à l'assemblée pour soumettre ses inquiétudes face à la décision de fermer la route du Fournel, en saison hivernale, par des blocs de béton.

Alain SANCHEZ précise que la fermeture se fait chaque année mais que les cadenas étant toujours cassés, la solution des blocs de béton a été retenue pour cet hiver.

La délégation revendique l'accès au vallon du Fournel pendant tout l'hiver, estimant que sa fermeture impacte directement l'activité socio-économique du territoire. Les socio-professionnels concernés par la pratique des cascades de glace se sentent en péril.

Alain SANCHEZ souligne que cette route est uniquement fermée aux véhicules, après l'ICE, et qu'ils sont libres d'y accéder avec leurs clients par tout autre moyen, à pied, en raquettes ou VTT sur neige. Il précise que l'avocat de la commune a clairement souligné que la responsabilité du Maire est engagée si la commune ne matérialise pas la fermeture par un bloc.



Alice PRUD'HOMME se demande si ce n'est pas plus simple de ne pas prendre un arrêté de fermeture, si cela pourrait permettre de limiter le risque de responsabilité du Maire en estimant que c'est un risque lié à la montagne.

Alain SANCHEZ pense que non.

Il rappelle à Monsieur Olivier RIVIÈRE, guide, qu'un rendez-vous est fixé prochainement en mairie pour en parler et que cela permettra de poursuivre la réflexion.

Il est demandé à la commune de prendre un deuxième avis auprès d'un autre avocat.

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 22 H 35.

La Secrétaire de séance Madame Christine LAZARINI 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 27 novembre 2023	PV publié le 27 novembre 2023